

## Réunion du 4 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025

Affichée le 28 mai 2025

Le 4 juin avril 2025, à 19 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Gaillefontaine s'est réuni à la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de de M. HENRY Jean-Pierre, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée le 28 mai 2025. L'avis et l'ordre du jour a également été affiché à la porte de la mairie ce même jour.

**Étaient présents** : M. FLEURBAEY Georges, M. DESCAMPEAUX Michel, Adjoints au Maire, Mme BLAS Dorothee, M. HOUARD Martial, Mme NOURTIER Lydie, M. SERBOUH Mehdi  
Mme SWYNEN Catherine,

**Étaient excusés** : Mme DOSSO Françoise, Mme BELLAY Michelle, adjointes au Maire, Mme DISSAUX Florence M. RENOULT Olivier Mme CASIES Anne, M. RICARD Olivier

**Était absent** : BUEE Michel,

M. FLEURBAEY Georges a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Délibération n°01

### **TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE D'AUMALE, DES FOSSES ET LOUCHET**

#### **Résultat de la consultation et choix de l'entreprise**

Monsieur HENIN, technicien, présente le résultat de la consultation qui a été faite dans le cadre des travaux de voirie de la route d'Aumale et rues des Fossés et Louchet. 3 entreprises y ont répondu.

La commission des travaux a examiné ces propositions qui lui ont été présentées par le bureau V3DConcept.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise RAMERY pour un montant HT de travaux s'élevant à 449 653.60€ soit 539 584.32 € TTC
- autorise monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le résultat de cette consultation est transmis au Département de Seine Maritime afin que ce dernier statue sur la demande de subvention de la commune pour cette opération globale.

Le conseil municipal souhaite également :

- Qu'une voie piétonne soit matérialisée rue Louchet, compte tenu de l'absence de trottoirs
- Qu'un espace vert soit maintenu dans cette rue
- Que le plateau surélevé prévu route d'Aumale soit de taille modérée
- Qu'un renforcement de l'interdiction de stationnement entre le 1 et le 5 de la route d'Aumale soit fait car des véhicules sont stationnés malgré l'interdiction actuelle

- Que la zone franchissable au niveau de la rue du Moulin/route d'Aumale soit plutôt un îlot verdoyant

**Délibération n°02**

**ÉTUDE DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention départementale en 2023 d'un montant de 9 413 € pour réaliser cette opération. Or le 17 octobre 2025, les sommes non encore versées deviendront caduques selon les termes de l'article 5 de l'arrêté.

Cette opération ne sera pas achevée dans ce délai et il convient de demander la prolongation de validité de cette subvention.

Après en avoir délibéré, et pour ne pas perdre le bénéfice de cette aide, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la prolongation d'un an, de la validité de la subvention obtenue par arrêté du Département du 17 février 2023.

**Dossiers de subvention :**

**Délibération n°03**

**LOGEMENTS COMMUNAUX DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de rénovation des logements communaux de la place de la mairie qui porte sur la pose de volets roulants, la réfection d'une salle de bain avec pose d'une VMC et d'une nouvelle fenêtre, la pose d'une porte d'escalier, et l'isolation du grenier. Le montant de l'opération s'élève à 15 329.75€ TTC et une aide du département peut être obtenue dans le cadre de la rénovation des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition
- sollicite une subvention auprès du Département
- valide le plan de financement ci-après :
 

|  |            |
|--|------------|
| Total travaux ttc .....                      | 15 329.75€ |
| Subvention du Département (25% du ttc) ..... | 3 832.44€  |
| Autofinancement.....                         | 11 497.31€ |

**Délibération n°04**

**LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DE LA FOULERIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser une opération de rénovation globale des logements communaux situés rue de la Foulerie. Il propose de confier ce dossier à madame Caroline THIBAUT architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de Mme Thibault architecte, dont le montant des honoraires s'élève à 8 190.00 € HT pour une estimation de travaux de 70 000 € HT
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n°05**

**MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de pose volets roulants sur la mairie, afin de se protéger du soleil en période estivale et d'améliorer l'isolation thermique en période hivernale. Le montant de l'opération s'élève à 18 505.44€ TTC et une aide du département peut être obtenue dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet
- sollicite une subvention auprès du Département
- valide le plan de financement ci-après :

|   |            |
|---|------------|
| Total travaux TTC .....                     | 18 505.44€ |
| Subvention du Département (30% du HT) ..... | 4 626.36€  |
| Autofinancement.....                        | 13 879.08€ |

**Délibération n°06**

### **LOCATION COMMUNALE – 2, ALLEE DES TILLEULS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les projets personnels de Mme Massol et de M. Lemeur ont été modifiés depuis la dernière réunion. De plus, la séparation du local en 2 locations distinctes s'est avérée impossible : la division du réseau électrique et la construction d'une cloison de séparation entre les 2 locataires était complexe et engendrait des coûts trop importants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après concertation avec les 2 locataires, il en ressort que monsieur Le Meur a rendu complètement le local au 31 mai 2025 ; ce dernier n'a eu la jouissance de sa location qu'à moitié sur avril et mai 2025 puisque Mme Massol avait commencé à intégrer sa partie locative ; un demi loyer lui est donc réclamé sur cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend note et valide ces informations et décide :

- De fixer le loyer de Mme Massol Charlotte à 600 € par mois au 1<sup>er</sup> juin 2025, loyer qui sera révisé conformément à la réglementation en vigueur sur les locaux commerciaux.
- De charger Maître RIQUIER-MERCIER de la rédaction du contrat de location,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tous les documents s'y rapportant

**Délibération n°07**

### **LOCATION COMMUNALE – impasse de la Mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Le Meur ayant rendu le local de l'allée des tilleuls au 31 mai 2025, il a accepté la proposition qui lui a été faite de louer en local de stockage pour son activité de brocanteur, le bâtiment communal situé impasse de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition de louer à monsieur Le Meur ce local de stockage impasse de la mairie,
- Fixe le loyer à 150€ par mois au 1<sup>er</sup> juin 2025, loyer qui sera révisé conformément à l'indice national du coût de la construction
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tous les documents s'y rapportant

**Demandes diverses :**

**Délibération n°08**

### **Signalisation**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame DESCHAMPS, sage-femme, sollicite la commune pour l'installation d'une cartouche sur le mat directionnel des commerces et services « Cabinet de sage-femme ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

**Délibération n°09**

### **Les terres de Jim en Normandie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des « Terres de Jim Normandie » qui sollicite une subvention pour l'évènement exceptionnel prévu en Normandie les 12 13 et 14 septembre 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette sollicitation et renvoie le demandeur vers la CC4R.

#### **Délibération n°10**

##### **Amicale des sapeurs pompier de Forges les Eaux**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Forges les Eaux qui sollicite une subvention pour le remplacement de l'étendard et des 2 haches de la garde au drapeau dont le coût est de 2 800€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette sollicitation du fait qu'il existe déjà sur la commune une amicale des sapeurs-pompiers.

#### **Délibération n°11**

##### **Mobilier Urbain**

Monsieur le Maire présente la proposition de fourniture gratuite de mobilier urbain qui lui a été faite : un coffre à vélo et 4 panneaux publicitaires sur une période de 12 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette proposition.

#### **Intramuros**

Monsieur le Maire présente l'application « Intramuros » sur mobile qui permet aux habitants de consulter toutes les informations de l'ensemble des communes de la CC4R. Cet abonnement est pris en charge par la CC4R

#### **Questions diverses**

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que l'association des motards de Gournay effectuera une randonnée le dimanche 24 août prochain et ce sont 200 motards qui feront une halte d'une ½ heure sur la place du Champ de Foire.

**Madame Blas** demande quand le panneau de sortie d'agglomération route de Neufchatel sera posé. Cale devrait être fait prochainement.

**Monsieur Houard** signale que les travaux de remplacement des filets pare ballon au stade Saint Maurice peuvent être posés dès à présents. Le terrain ne sera pas utilisé avant le 15 aout prochain par l'ACBE.

A e sujet monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu la subvention du FAFA et du Département.

**Madame Swynen** signale que le cheminement pour les mal voyants qui vient d'être installé à la salle polyvalente mais il comporte une butée à son extrémité qui risque de faire chuter les personnes. Il convient de poser un plan incliné pour supprimer cette butée.

La séance est levée à 22h10.